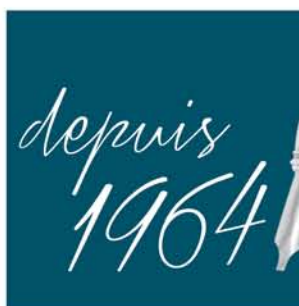
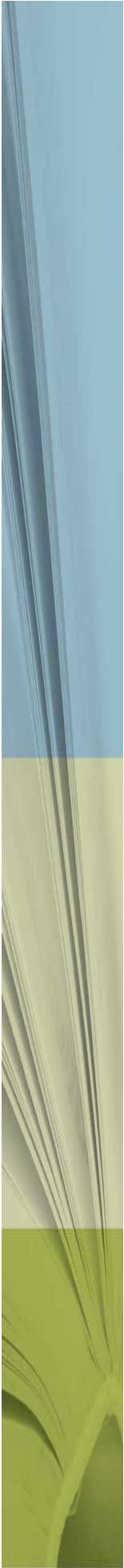


Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

JANVIER 2016

Conseil supérieur
de l'éducation





Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN : 978-2-550-74965-3 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016

Toute demande de reproduction du présent mémoire doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Section 1 Faire une plus grande place à l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	2
1.1 Une préoccupation générale : accorder une attention plus importante à l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	3
1.2 Les priorités : la petite enfance et la scolarité obligatoire, puis les adultes faibles lecteurs	5
Section 2 Orientations suggérées	5
2.1 Adopter et promouvoir une conception de l'éducation reposant sur une perspective d'éducation tout au long et tout au large de la vie	5
2.2 Miser sur le développement des capacités	7
2.3 Agir dès la petite enfance et tout au long de la scolarité obligatoire	9
2.4 Agir auprès des adultes faibles lecteurs pour le maintien et l'accroissement des compétences en littératie	11
Références	13

INTRODUCTION

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie. Institué en tant que lieu de réflexion, il vise le développement d'une vision globale et prospective de l'éducation qui dépasse les intérêts particuliers et qui éclaire les décideurs dans le choix des orientations et politiques éducatives. Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sur toute question relative à l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte.

Le Conseil agit à l'intérieur des institutions démocratiques et à l'abri des groupes de pression; il est composé de vingt-deux membres nommés par le gouvernement, sur la recommandation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et après consultation des institutions et organismes intéressés. Le Conseil a aussi institué cinq commissions correspondant à un ordre ou un secteur d'enseignement. Composées de membres nommés par le Conseil après consultation des institutions et organismes intéressés, les commissions sont chargées d'aviser le Conseil sur toute question relative à leur secteur et de préparer, par mandat du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Le Conseil doit notamment déposer tous les deux ans à l'Assemblée nationale un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Le prochain rapport sera produit en 2016 et portera sur la justice scolaire sous l'angle des politiques sociales. Ce sont plus de 75 personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.

Le Conseil souhaite profiter de la consultation publique annoncée le 11 novembre 2015 par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en vue d'un 3^e plan d'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour fournir des pistes susceptibles d'enrichir la réflexion.

Tout en insistant sur l'importance d'accorder une plus grande attention à l'éducation tout au long et au large de la vie pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Conseil considère qu'il est stratégiquement important de prioriser deux axes d'intervention auprès des groupes suivants : la petite enfance et les jeunes au cours de la période de fréquentation scolaire obligatoire, ainsi que les adultes faibles lecteurs. Le Conseil réitère

également des messages qui ont trait à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui ont été formulés dans différents avis ou rapport.

SECTION 1 FAIRE UNE PLUS GRANDE PLACE À L'ÉDUCATION DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Les enjeux relatifs à la pauvreté et à l'exclusion sociale sont fréquemment abordés par le Conseil dans ses avis et ses rapports. Pour le Conseil, « [l']éducation et la formation sont de puissants leviers pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la fois par la possibilité qu'elles offrent aux personnes de s'intégrer au marché du travail, mais aussi par l'accès à l'information et aux compétences nécessaires pour l'exercice des droits et des devoirs citoyens » (Conseil supérieur de l'éducation, 2010, p. 12).

De même, dans le rapport annuel qu'il déposait durant la période où le Québec adoptait la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Conseil rappelait trois finalités sociales de l'école dont « renforcer la capacité de la société québécoise de produire et de partager équitablement la richesse nécessaire au développement des personnes, à leur qualité de vie et à l'élimination de la pauvreté » (CSE, 2002, p. 4). En toute logique, l'école, et plus largement l'éducation, devrait favoriser le développement du potentiel des personnes et, ce faisant, être un des leviers les plus importants des mécanismes sociaux qui permettent de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale.

Enfin, dans son rapport *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société* (CSE, 2010), le Conseil a établi certaines zones de vulnérabilité qui affectent l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative. Il constatait que la probabilité de réussite était fortement diminuée pour les élèves issus d'un milieu socioéconomique défavorisé. Il a également noté une faible participation à la formation et des compétences en littératie insuffisantes chez les adultes. Le Conseil concluait notamment qu'il existe des liens étroits entre les enjeux relatifs à la réussite éducative et ceux qui concernent la lutte contre la pauvreté, et que l'éducation et la formation devaient être placées au cœur d'une lecture sociale de la pauvreté.

1.1 Une préoccupation générale : accorder une attention plus importante à l'éducation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Comme le reconnaît l'OCDE (Schuller et Desjardins, 2007), l'éducation n'est pas une panacée et ne peut résoudre à elle seule les difficultés sociales et économiques. D'autres politiques et actions doivent l'appuyer dans la recherche d'une société plus juste qui permette à ses citoyennes et citoyens, actuels et futurs, de se réaliser pleinement, en toute dignité, et de participer à la société. L'éducation constitue toutefois un élément central pour y parvenir : « les autres politiques sectorielles ont bien plus de chances de réussir si elles intègrent la dimension éducative et sont coordonnées à l'action menée dans ce domaine », comme le précisent Schuller et Desjardins (p. 23). **C'est en ce sens que le Conseil formule une préoccupation générale : les réflexions et les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion devraient accorder une attention plus importante à l'éducation.** Cette préoccupation repose sur au moins trois motifs :

1. La pauvreté et l'exclusion sociale sont des déterminants de la réussite scolaire : les enfants pauvres sont en effet beaucoup plus à risque que les autres de vivre un parcours scolaire difficile. Ainsi, au Québec, les décrocheurs sont deux fois plus nombreux dans les milieux défavorisés (Duclos, 2014). Le système scolaire doit donc composer avec ces facteurs pour assurer la réussite d'élèves qui vivent de telles situations.
2. Inversement, la réussite scolaire constitue un facteur de prévention contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en plus de favoriser l'intégration dans un parcours d'éducation tout au long de la vie. On sait en effet qu'un parcours scolaire difficile, incomplet ou parsemé d'échecs compromet l'accès à la formation continue (CSE, 2013).
3. L'éducation, sous ses différentes formes, est aussi considérée comme un moyen pour intervenir avec des personnes en situation de pauvreté, ce à quoi travaillent bien des organisations, qui font de l'éducation populaire un moteur de leur action visant le développement du pouvoir d'agir des adultes dans une perspective de lutte contre l'exclusion sociale et économique.

La scolarité et l'éducation agissent à titre de déterminants de la pauvreté. De ce fait, elles ont une incidence sur l'autonomie et le pouvoir d'agir des personnes et, plus largement, sur leur capacité à participer pleinement, à titre de citoyens, à la vie collective. Les politiques publiques en matière d'éducation tout comme les pratiques éducatives

(formelles, non formelles et informelles) constituent des leviers pour lutter contre la pauvreté et les différentes formes d'exclusion sociale. Rappelons à ce sujet que la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002, placée sous le thème de l'apprentissage tout au long de la vie, avait comme objectif sous-jacent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en rehaussant les compétences de base des adultes et en leur permettant de les mettre à jour (ministère de l'Éducation, 2002, p. 1).

Il est reconnu que l'éducation joue un rôle important pour la croissance économique et pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes; d'autre part, elle donne lieu à des retombées sociales importantes (Schuller et Desjardins, 2007)¹. Elle propose ainsi des réponses à certains besoins des adultes qui dépassent la sphère de l'emploi (ex. : maintien ou développement de la littératie, francisation, développement de compétences parentales, connaissance et exercice des droits, relations avec l'État, gestion de la santé mentale ou physique, citoyenneté et participation sociale, résolution de problèmes dans un environnement technologique), ce qui contribue également à lutter contre différentes dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

C'est pourquoi « [u]ne stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit se pencher non seulement sur la pauvreté, sur les inégalités et [sur] l'exclusion, mais également sur leurs causes et leurs conséquences » (Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 2009, p. 12). Agir uniquement sur les conséquences, bien que cela contribue à améliorer les conditions de vie des personnes, ne permet pas de régler ces situations de façon durable, ni de développer chez elles l'autonomie, les compétences, le pouvoir d'agir et l'esprit critique nécessaires pour assurer leur propre développement et participer à celui de leurs milieux de vie. C'est aux causes de la pauvreté persistante et de l'exclusion sociale que l'action gouvernementale ou celle des différents acteurs interpellés devrait s'attarder.

1. Le rapport préparé par Schuller et Desjardins pour l'OCDE démontre notamment que les retombées sociales de l'éducation favorisent une meilleure prise en charge par les individus de leur santé et un engagement civique et social accru.

1.2 Les priorités : la petite enfance et la scolarité obligatoire, puis les adultes faibles lecteurs

Pour mieux s'attaquer à certains des déterminants et des causes de la pauvreté, lesquels sont autant structurels (effets des changements technologiques, variations dans le marché du travail, inégalités d'accès à l'éducation et à la réussite scolaire, inégalités de traitement, discrimination) que relatifs à des caractéristiques individuelles ou des situations personnelles ou propres au milieu immédiat des personnes (MTESS, 2015, p. 8), **le Conseil estime que le gouvernement pourrait orienter sa stratégie de lutte contre la pauvreté autour de deux axes prioritaires : d'abord la petite enfance et la scolarité obligatoire, et ensuite les adultes faibles lecteurs.** Parallèlement, il est essentiel de tenir compte des situations de vie qui précarisent et pour lesquelles l'éducation peut agir en prévention².

SECTION 2 ORIENTATIONS SUGGÉRÉES

Le Conseil désire revenir sur les principaux messages mentionnés dans la section précédente pour présenter un certain nombre de propositions, issues de ses travaux récents.

2.1 Adopter et promouvoir une conception de l'éducation reposant sur une perspective d'éducation tout au long et tout au large de la vie

Pour le Conseil, il importe que la lutte contre la pauvreté s'appuie sur une conception de l'éducation adoptant une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie (voir l'encadré). Cette conception devrait être promue dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2. Des travaux sur ce thème sont actuellement en cours au Conseil.

Encadré

L'éducation tout au long et au large de la vie

La notion d'éducation tout au long de la vie se situe dans le prolongement de celle, plus ancienne, d'éducation permanente, laquelle a influencé les travaux de la commission Parent³ et ceux relatifs à l'éducation des adultes au ministère de l'Éducation du Québec à la fin des années 1960. L'éducation tout au long de la vie propose une vision de l'éducation comme étant une activité humaine qui n'est jamais achevée, puisque les occasions, les intérêts et les besoins évoluent avec la personne et la société dans laquelle elle s'inscrit. Elle table sur toutes les modalités et tous les lieux d'apprentissage qui peuvent être mis à contribution⁴.

À l'instar de certains auteurs, le Conseil propose de mettre en évidence l'idée d'une éducation qui s'intéresse au « large de la vie » (Bélanger, 2015 ; Schuller et Desjardins, 2007). L'idée d'une éducation tout au long et au large de la vie insiste sur la multitude des processus par lesquels cette éducation est possible – ce qui permet de tenir compte de voies et de lieux éducatifs autres que ceux de la formation formelle –, mais également sur la pluralité des besoins, des intérêts et des situations auxquels une réponse éducative peut être donnée. Une telle conception de l'éducation a l'avantage d'être plus ouverte aux intérêts et aux besoins des citoyennes et citoyens, jeunes ou plus âgés.

Cette vision de l'éducation embrasse autant celle qui concerne les enfants et des jeunes que celle qui s'adresse aux adultes, une fois dépassé l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire. Elle comprend tant la formation formelle offerte par le réseau public de l'éducation (celle menant à un diplôme) que les différentes voies de la préparation et du perfectionnement professionnels, et elle prend aussi en considération des voies de formation non formelle ou informelle qui répondent à des besoins qui s'expriment dans le « large de la vie ». Une telle vision de l'éducation permet de tenir compte des multiples visages de la pauvreté et de l'exclusion et d'offrir des réponses mieux adaptées aux différents besoins en mettant à profit toutes les voies éducatives disponibles, par exemple

-
3. Le rapport de la commission Parent précise, en effet, sa vision de l'éducation permanente :
« Nous entendons par l'éducation permanente un besoin et un goût plus général de perfectionnement et de culture; nous la concevons comme un service général de l'enseignement qui, non seulement offre à la population adulte toute la variété nécessaire de cours et d'occasions de perfectionnement et de culture, mais aussi incite cette population à en profiter et vise à généraliser la préoccupation et l'habitude de l'étude chez les adultes. C'est là une réalité nouvelle correspondant à des temps nouveaux, à une époque caractérisée par l'explosion de la connaissance, par la mobilité professionnelle, par l'importance du loisir, par l'évolution de la vie démocratique, économique et sociale. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec, 1964, paragraphe 467.)
 4. Pour l'UNESCO, l'éducation tout au long de la vie a une large portée. Reposant sur le socle que constituent les compétences en littératie (ou alphabétisme) et la formation de base, elle est décrite comme « [...] l'apprentissage global, inclusif et intégré tout au long et dans tous les aspects de la vie, pour tous les jeunes et tous les adultes » (UNESCO, 2010, article 4).

l'éducation populaire ou certaines pratiques de loisir éducatif. Pour le Conseil, il importe de reconnaître l'ensemble de ces voies.

Le Québec propose plusieurs possibilités pour répondre à des besoins de perfectionnement, de mise à jour des compétences, etc. Toutefois, la capacité d'entrer dans un processus d'éducation de nombreux adultes se trouve freinée, créant du coup une situation d'inégalité d'accès. En effet, pour des adultes dont la formation de base en milieu scolaire est inachevée ou dont l'expérience scolaire fut négative, de nombreuses barrières peuvent restreindre la possibilité de s'inscrire dans un parcours éducatif continu.

À ce titre, l'éducation populaire⁵ propose à ces adultes des voies éducatives qui leur parlent, puisqu'elles partent de leurs intérêts ou de leurs problèmes concrets pour accroître leurs capacités et leur pouvoir d'agir individuel et collectif. En outre, pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, elle constitue un moyen pour créer des solidarités nouvelles et briser leur isolement (Bélanger, 2015).

2.2 Miser sur le développement des capacités

Dans l'avis intitulé *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes* (2013), le Conseil s'est intéressé entre autres aux interventions qui visent à soutenir les pratiques des adultes faibles lecteurs et à agir en vue de mobiliser leurs compétences, contribuant de la sorte au maintien et au renforcement de celles-ci, et ce, même en dehors de l'éducation formelle ou de démarches d'alphabétisation.

Cette approche requiert de tenir compte non seulement des besoins des personnes, mais aussi de leurs aspirations, de leurs intérêts, de leurs compétences et de leurs acquis ainsi que du contexte social, culturel et économique dans lequel elles vivent. De cette façon, elles peuvent entreprendre des parcours de formation pertinents à leurs yeux. Il ne suffit pas que des ressources soient mises à la disposition des personnes en situation de pauvreté; encore faut-il que leurs capacités et leurs compétences soient prises en considération, mises à profit et soutenues.

5. Des pratiques d'éducation populaire sont notamment mises en place par des organismes d'action communautaire autonome, des organisations syndicales, des entreprises d'économie sociale, des commissions scolaires et des organisations de la société civile non incorporées.

De même, tout au long de la scolarisation obligatoire, tenir compte des aspirations, des capacités et des besoins des élèves est une voie prometteuse pour lutter contre le décrochage et amener chacun à développer son plein potentiel. D'ailleurs, dans son avis portant sur les obstacles à la formation professionnelle au secondaire, le Conseil avait indiqué que c'est sur la base d'une évaluation réelle des besoins et des aptitudes des élèves que l'école pourra jouer pleinement son rôle et contribuer à « contrer l'exclusion sociale en assurant à tous l'accès à des parcours de formation qui correspondent aux capacités et aux champs d'intérêt diversifiés des individus » (CSE, 2012b, p. 1).

La prise en compte des besoins et des intérêts des personnes pose un certain nombre de défis, particulièrement lorsqu'ils ne sont pas formulés explicitement. Cette situation tend à s'observer chez les personnes (élèves ou adultes) qui font face à des préjugés, qu'elles peuvent avoir intériorisés, ou qui vivent de la discrimination systémique. Durant la scolarité obligatoire, il importe de partir d'une réelle évaluation des besoins et des capacités des élèves en difficulté. Auprès des adultes, il importe de mettre en œuvre des stratégies qui permettront aux personnes d'amorcer une démarche dont l'objet est de répondre à leurs besoins, et qui les soutiennent dans l'expression d'une demande éducative capable de contribuer à les sortir des situations d'exclusion vécues.

Rappelons à cet égard que, dans un avis portant sur l'expression de la demande de formation (2006), le Conseil soulignait quatre défis, qui sont aussi des principes pour en favoriser l'expression :

« Premier défi : *aller vers la demande*, c'est-à-dire rejoindre, écouter et mobiliser les adultes, les collectivités et les organisations qui n'entreprennent ou n'organisent aucune activité de formation, qui n'arrivent pas à se décider à le faire ou qui n'envisagent même pas cette possibilité.

Deuxième défi : *susciter la demande*, c'est-à-dire intervenir auprès des adultes pour leur faire prendre conscience qu'une formation pourrait leur être utile et enclencher, ce faisant, le processus qui les conduira éventuellement à la décision de se former.

Troisième défi : *faciliter l'expression de la demande*, c'est-à-dire soutenir la décision d'acquérir une formation en levant d'abord les obstacles à celle-ci.

Quatrième défi : *soutenir d'abord l'élaboration de la demande*, c'est-à-dire assurer un accompagnement afin d'aider à la construction ou à l'appropriation du projet de formation et, *par la suite, soutenir la démarche de formation vers l'atteinte des objectifs fixés.* »(CSE, 2006, p. 16.)

Ajoutons que, dans cet avis, le Conseil a souligné l'importance de stimuler et de soutenir cette demande pour contrer l'inégalité d'accès (p. 6-7).

2.3 Agir dès la petite enfance et tout au long de la scolarité obligatoire

C'est avant même son entrée à l'école que se joue une grande partie du destin scolaire d'un enfant. « L'importance de l'enfance comme période cruciale de développement est internationalement reconnue, de même que la nécessité de services d'accueil et d'éducation de qualité pour favoriser non seulement le développement de tous les enfants et la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales des parents, mais aussi l'égalité des chances. L'inégalité éducative ne commence pas à l'entrée à l'école; elle est présente dès la naissance et se perpétue si aucune mesure n'est prise. Or, on sait que des services d'accueil et d'éducation de qualité peuvent contribuer à la réduire. » (CSE, 2012a, p. 100.)

À l'heure actuelle, des services de garde de qualité demeurent difficiles d'accès pour les familles des milieux défavorisés. Dans son avis intitulé *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, le Conseil constatait « que la gratuité complète et universelle des services de garde éducatifs à l'enfance offerts aux enfants de 4 ans serait un moyen d'assurer une plus grande fréquentation dans les milieux défavorisés et des retombées positives sur le développement des enfants. Le caractère universel de la gratuité mettrait fin à la nécessité de résider dans un milieu "pauvre" ou de s'identifier individuellement comme pauvre pour bénéficier de services d'éducation et d'accueil, permettant une plus grande inclusion sociale. La gratuité favoriserait de plus la reconnaissance sociale de l'éducation des jeunes enfants comme bien public, qui profite à l'ensemble de la société » (CSE, 2012a, p. 78).

En 2013, l'*Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle* de l'Institut de la statistique du Québec faisait le point sur le développement des enfants au moment où ils arrivent à la maternelle. On sait que ce niveau de développement est déterminant

pour la suite du parcours scolaire de ces enfants et de leur adaptation sociale⁶. Or, on constate que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine tend à augmenter avec le degré de défavorisation dans lequel ils grandissent. De plus, confrontés très tôt à l'échec pour des raisons qui leur échappent, les enfants vulnérables ou ceux qui sont moins familiers avec la culture scolaire risquent assez rapidement de perdre le goût d'apprendre.

Il est inévitable que l'école ait un caractère normatif, mais cela ne devrait pas conduire à un seul modèle de réussite, qui survalorise certaines aptitudes. Si les enfants entrent à l'école avec des caractéristiques différentes, par une norme scolaire trop rigide (par rapport à un développement type considéré comme normal), le parcours scolaire aurait tendance à transformer certaines de ces différences en inégalités.

De plus, la tendance actuelle de regrouper les élèves les plus performants dans des écoles ou des programmes sélectifs nuit à la mixité sociale propice à la reconnaissance des différences. À ce titre, dans un avis intitulé *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité*, le Conseil s'était penché sur les effets de la multiplication des projets pédagogiques particuliers, rappelant que « les retombées positives ne devaient pas occulter les risques de dérive [...] [dont] l'éclatement de la formation commune, l'exclusion de certains jeunes, l'écroulement de la classe ordinaire [et] la répartition inégale du poids de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » (CSE, 2007, p. 61).

Le Conseil constate par ailleurs que les coûts de plus en plus importants associés à du matériel scolaire ou à certaines activités organisées par l'école ne sont pas anodins, car ils sapent le principe de la gratuité et sont susceptibles de tenir à l'écart d'une partie de la vie scolaire ou de certains programmes les élèves des milieux défavorisés. Pourtant, parce qu'ils peuvent moins que les autres enfants compter sur leur milieu familial pour enrichir leur bagage culturel et sur les ressources de leurs parents pour prendre part à la vie

6. Le Conseil salue d'ailleurs la mesure 9 du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020* du ministère de la Santé et des Services sociaux : « Afin de soutenir le développement optimal des enfants québécois, le MSSS, le MEESR et le ministère de la famille poursuivront leur collaboration et leur concertation dans l'élaboration et de déploiement d'actions efficaces de promotion et de prévention en contexte scolaire, notamment au préscolaire. » (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015, p. 33.)

culturelle, les élèves *de facto* exclus de certaines sorties ou activités spéciales sont ceux qui auraient le plus besoin de profiter de toutes les activités que l'école organise.

2.4 Agir auprès des adultes faibles lecteurs pour le maintien et l'accroissement des compétences en littératie

Les compétences de base sont le socle à partir duquel les apprentissages ultérieurs peuvent plus aisément se faire.

Dans un avis portant sur le maintien et le rehaussement des compétences en littératie des adultes faibles lecteurs, le Conseil exprimait le souhait que cette question fasse l'objet d'un engagement collectif de l'ensemble de la société québécoise (CSE, 2013). À l'origine de cette réflexion se trouvent les résultats québécois découlant des plus récentes enquêtes internationales sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, lesquelles mettent en relief le faible niveau de compétence en littératie d'une partie importante de la population âgée de 16 à 65 ans.

La portée économique de cette situation retient l'attention. Ces résultats font ressortir que, combinées à la scolarité, les compétences suffisantes des adultes en littératie seraient un gage de meilleures performances économiques, notamment pour la société, et de meilleures conditions de travail pour les personnes. Les taux d'emploi sont plus élevés pour les personnes dont les compétences en littératie sont élevées, ce qui met en évidence l'importance de l'acquisition et du maintien de ces compétences. De surcroît, les exigences sont appelées à augmenter avec le développement technologique et les changements dans l'organisation du travail, appelant un niveau de compétences en littératie plus grand, mais également un risque d'exclusion croissant pour les adultes faibles lecteurs.

À cette dimension économique s'ajoute celle qui touche les retombées sociales d'un niveau suffisant de littératie. Le défi concerne tous les adultes, qu'ils fassent partie de la population active ou non. « Les effets sont de tous ordres et se traduisent de multiples façons : l'estime de soi; la participation active aux décisions qui orientent le développement de la société québécoise en matière d'économie, de démocratie ou d'environnement; la capacité de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne sa santé et celle des siens (littératie en santé) ainsi que ses finances personnelles (littératie financière); l'accès élargi aux produits culturels; la persévérance scolaire des enfants, notamment en raison d'un rapport plus étroit de leurs parents à la culture de l'écrit;

l'utilisation élargie des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans toutes les sphères de la vie. » (2013, p. 4.)

Le Conseil accorde également une place importante au maintien des compétences en littératie. Ce maintien permet d'assurer un certain filet de protection sociale et économique. Par exemple, pour les travailleurs peu scolarisés qui ont perdu leur emploi, le fait d'avoir maintenu un niveau minimal de littératie facilite leur retour sur le marché du travail et permet d'éviter qu'ils se retrouvent dans une spirale d'exclusions, notamment dans le contexte d'une société du savoir.

Dans ses travaux, le Conseil s'est notamment intéressé à la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sous l'angle du rehaussement des compétences en littératie : « Plusieurs mesures proposées par les deux plans d'action rattachés à cette politique de lutte contre la pauvreté (2004-2010 et 2010-2015) prennent la forme d'un soutien financier offert aux personnes démunies. D'autres, relevant du MELs, ont pour cible les jeunes, dans une perspective de persévérance scolaire. Somme toute, la reconnaissance de l'importance des compétences de base dans la lutte contre les inégalités n'est pas traduite dans l'action gouvernementale relative à la lutte contre la pauvreté. De plus, on décèle peu de mesures qui participent à l'instauration d'un environnement favorisant directement le maintien des compétences en littératie. » (CSE, 2013, p. 79.)

Le Conseil se réjouit donc de constater que l'enjeu des compétences en littératie est mentionné dans l'appel de mémoires (MTESS, 2015)⁷. Il invite à ce titre le gouvernement à prendre en considération les recommandations formulées dans son avis portant sur cette question. Il réitère en outre la recommandation principale : « Le Conseil recommande au gouvernement de faire du maintien et du rehaussement des compétences des adultes ayant un faible niveau de littératie une priorité nationale, inscrite au cœur d'une politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue actualisée, qui s'appuie sur tous les processus de formation et d'apprentissage, qu'ils soient formels, informels ou non formels, et de voir à la mise en place des voies de mobilisation et de coordination nécessaires à la conjugaison des actions. » (CSE, 2013, p. 137.)

7. L'appel de mémoires mentionne parmi les pistes d'enjeux : « Formation de base pour les adultes (lire, écrire, compter, utiliser un ordinateur). » (p. 16.)

RÉFÉRENCES

Bélanger, Paul (2015). *Parcours éducatifs : construction de soi et transformation sociale*, Les Presses de l'Université de Montréal, 200 p.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (2009). Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, Avis au ministre, Québec, Le Centre, 75 p., http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf

Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec (1964). *Rapport*, deuxième partie : les structures pédagogiques du système scolaire : A - les structures et les niveaux d'enseignement, Québec (Province), La Commission, 404 p., réf. du 15 janvier 2016, http://classiques.ugac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/rapport_parent_2/rapport_parent_vol_2.pdf.

Conseil supérieur de l'éducation (2013). *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes*, Québec, Le Conseil, 188 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0482.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2012a). Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services, Québec, Le Conseil, 141 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0477.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2012b). Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012, Québec, Le Conseil, 108 p.

Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, Québec, Le Conseil, 164 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0192.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2007). Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : *diversifier en toute équité*, Québec, Le Conseil, 86 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0454.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2006). *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, Sainte-Foy, Le Conseil, 74 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0450.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2002). La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années, rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2001-2002, Sainte-Foy, Le Conseil, 123 p., <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/RapportsAnnuel/rappan02.pdf>.

Duclos, Anne-Marie (2014). *Le néolibéralisme: une logique destructrice pour l'éducation*, ACFAS, <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2014/10/neoliberalisme-logique-destructrice-l-education>.

Ministère de l'Éducation (2002). Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, Québec, Le Ministère, 43 p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Faire ensemble et autrement. Plan d'action en santé mentale 2015-2020*, Québec, Gouvernement du Québec, 78 p.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2015). Solidarité et inclusion sociale : vers un troisième plan d'action gouvernemental. Appel de mémoires, Le Ministère, 25 p.

Schuller, Tom, et Richard Desjardins (2007). *Comprendre l'impact social de l'éducation*, Éditions OCDE, <http://www.oecd.org/edu/ceri/39097376.pdf>.

UNESCO (2010). Cadre d'action de Belém. Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable. CONFINTEA VI, Hamburg, UNESCO Institute for Lifelong Learning, 37 p.

